

/// PRÉSENTATION

L'animateur d'activités de la vie quotidienne exerce en autonomie son activité professionnelle, exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention « Activités de la Vie Quotidienne » dans la limite des cadres réglementaires.

/// PRÉREQUIS

- ✓ Être âgé de 16 ans ou plus le jour de l'entrée en formation ;
- ✓ Avoir un projet lié à l'animation ;
- ✓ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, à l'encadrement de publics, et à la natation et sauvetage aquatique ;
- ✓ Être titulaire du PSC1 ou équivalent ;
- ✓ Une connaissance du milieu de l'animation socio-éducative ou sportive est souhaitée.

/// MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternant les périodes se faisant en centre de formation et en structure d'alternance.

En combinant différentes méthodes de formation (apports théoriques, exercices d'application, travaux en groupe, conseils individualisés...) et mises en situation professionnelle, l'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture d'une structure.

/// RENSEIGNEMENTS

ARFA
4, rue de la Prévoyance - 75019 Paris
Tél : 01 42 45 92 30 | contact@arfa-idf.asso.fr
www.arfa-idf.asso.fr



/// TARIF ET PUBLIC VISÉ

Le coût de la formation est pris en charge totalement pour :



Les apprentis : personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (dérogations possibles) ;



Les **demandeurs d'emploi** inscrits à France Travail via les actions de formation conventionnées par la Région Île-de-France.

/// MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ARFA assure la mise en relation et le suivi de l'inscription avec l'organisme de formation partenaire.

/// DURÉE

8 à 12 mois selon le statut du candidat

/// DÉBOUCHÉS

Métiers envisageables :

- ✓ Animateur enfance - jeunesse ;
- ✓ Animateur en accueil de loisirs ;
- ✓ Animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- ✓ Animateur en séjours de vacances ;
- ✓ Animateur socioculturel.

